

Les assistants maternels agréées du secteur libre

Les enfants dès trois mois peuvent aussi être accueillis par un des assistants de secteur libre .
Ils sont tous agréés par le Conseil Général.

Ils ont une formation de 120h au cours de leur agrément. Ce dernier est valable 5 ans et renouvelable.

Une liste des assistants maternels est disponible au RIPAM.

LE RIPAM

Relais intercommunal des Parents et Assistants Maternels

Ce service public, gratuit et géré par la Communauté des Communes Cœur d'Yvelines, a pour mission d'accompagner les familles dans les démarches de recherche d'un mode d'accueil chez un Assistant Maternel du secteur libre en communiquant une liste des professionnels, en les accompagnant également dans les démarches de futurs employeurs, en répondant à toutes les questions administratives...

Des réunions d'information à l'attention des parents, futurs employeurs, sont organisées (contacter les coresponsables du relais)

Le RIPAM , organise aussi des Matinées d'éveil pour les Assistants Maternels agréés et les enfants qu'ils accueillent sur les communautés de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric : le vendredi matin de 9h à 11h45 durant la période scolaire et uniquement sur inscription. Elles ont lieu pour Neauphle-le-Château à la MJP et pour Villiers-Saint- Frédéric à la salle du Pressoir.

Renseignements : Siège du RIPAM 1 place de Nickenich 78490 Montfort l'Amaury

Tél : 01 34 86 17 81

Adresse courriel : ripam@cccy.fr

Pascale ROSSI et Katia CHAMPEAU coresponsables du RIAPM , reçoivent les familles et les professionnels sur rendez-vous

